

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-24**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS RELATIVE A L'ACCES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE MUROISE, A DES TARIFS « RESIDENTS »**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. ABADIE Frédéric, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), MM. BERCIMUELLE Laurent, JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 juillet 2022, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal Murois, **considérant** :

- **d'une part**, la fréquentation de la Piscine Intercommunale Muroise,
- et **d'autre part**, le souhait de favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique des activités de la natation, à des tarifs adaptés.

Ainsi, en contrepartie des tarifs « Résidents » appliqués aux habitants pour les entrées publiques et l'ensemble des activités, la Commune s'est engagée à rembourser, au Syndicat Intercommunal Murois, le différentiel entre les tarifs « résidents » et « extérieurs » pour les produits vendus.

Après délibération, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la reconduction de cette convention pour une durée d'un an, renouvelable tacitement chaque année, dans la limite de trois années consécutives.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 juillet 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL